

# **CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DES HAUTS-DE-FRANCE**

## **Séance plénière du 22 novembre 2021**

### **Avis n°2021-10**

#### **Avis du CSRPN Hauts-de-France relatif au renouvellement du plan de gestion 2021-2025 de la Réserve Naturelle Nationale des Étangs du Romelaère.**

Le code de l'environnement prévoit que les plans de gestion des réserves naturelles nationales soient soumis à l'avis du CSRPN d'après l'article R332-21.

#### **Contexte :**

La Réserve Naturelle Nationale des étangs du Romelaère se situe sur les communes de Saint-Omer (62), de Clairmarais (62) et de Nieurlet (59). Elle a pour origine d'anciennes tourbières dont l'exploitation, principalement au XIXème siècle, a donné naissance aux différents plans d'eau du site. La réserve est un espace d'exception d'une centaine d'hectares hébergeant une faune et une flore d'intérêt patrimoniale. Le plan de gestion arrivant à terme, le gestionnaire EDEN 62 a rédigé un nouveau plan de gestion pour la période 2022-2026 présenté en séance plénière du CSRPN le 22 novembre 2021.

Suite à la présentation faite par EDEN 62, au bilan réalisé par Thierry CORNIER (réfèrent de ce site avec Bernard BRIL (absent)) ainsi qu'aux diverses questions émises et réponses apportées lors de la séance plénière, le CSRPN émet un avis favorable au renouvellement de ce plan de gestion.

Les membres du CSRPN soulignent avec intérêt l'importante concertation qui a été mise en place pour l'élaboration de ce nouveau plan de gestion ainsi que les nombreux échanges qui ont eu lieu avec les référents du CSRPN.

Dans ce contexte l'avis exprimé des membres du CSRPN n'est pas sujet à réserves particulières pour la mise en œuvre de ce plan de gestion mais les débats ont pu mettre en exergue un certain nombre de recommandations à prendre en compte en fonction des possibilités (techniques, humaines, financières...).

#### **Recommandations :**

- Le CSRPN rappelle l'enjeu majeur de faire évoluer la qualité de l'eau du site, actuellement médiocre, par une gestion appropriée et donc de l'importance de poursuivre le travail en lien avec les aspects fonctionnels (évolutions des paramètres physico-chimiques dans le temps, en fonction des saisons...) ainsi qu'en lien avec les usages et acteurs alentours (une réflexion à l'échelle de l'ensemble du bassin versant s'impose).

- Parallèlement une analyse des conséquences des phases d'assèchements qui induisent des phénomènes accrus de minéralisation préjudiciables aux milieux remarquables s'avèrerait utile afin de tenter d'y remédier par une gestion différenciée des niveaux d'eau. Plus généralement une évaluation des éventuels effets du changement climatique à l'échelle de la RNN pourrait être intéressante. Le CSRPN étant conscient de la difficulté de cette tâche, l'identification de quelques indicateurs clés pourraient toutefois permettre de cerner des tendances à moyens termes, valorisables dans les prochaines années.

- Dans ce contexte général, les membres du CSRPN sont favorables à la poursuite de la réflexion sur la mise en casier partielle de la RNN du Romelaère afin de satisfaire aux enjeux écologiques des espèces et habitats les plus menacés ainsi que la poursuite des échanges avec les acteurs du territoire sur la question de la qualité des eaux, en particulier dans le cadre des missions et études réalisées lors de l'élaboration du SAGE Audomarois.

- Plus spécifiquement sur l'avifaune, compte tenu de son niveau de menace ainsi que de sa dynamique régionale et nationale, poursuivre des actions de gestion ciblées sur le Butor étoilé en vue de favoriser sa reproduction au sein de la réserve.

- En vue d'améliorer encore l'état des connaissances (déjà toutefois significatif), le CSRPN souhaiterait que soient organisées des prospections ciblées sur quelques espèces d'enjeux : Vespertilion des marais en particulier mais aussi plus globalement en faveur des chiroptères arboricoles, poursuivre la prise en compte des coléoptères aquatiques qui constituent de bons indicateurs des zones humides, renforcer les expertises et la prise en compte de la fonge avec l'appui de la société Mycologique du Nord de la France... Sur ce

dernier point il est rappelé qu'en 2022 devrait être publiée la liste rouge de la fonge menacée en région Hauts-de-France qui devra permettre de mieux hiérarchiser ces espèces et leurs habitats associés.

- Dans le même ordre d'idée, il est attendu de revoir plus globalement la hiérarchisation des enjeux des espèces animales au sein du site au gré de la publication des prochaines listes rouges de la faune menacée à l'échelle des Hauts-de-France qui seront progressivement révisées entre les années 2022 et 2024.

- En termes de pression sur les milieux, renforcer l'analyse visant à caractériser l'effet des sangliers. Poursuivre les échanges avec les usagers et la limitation à l'échelle locale des cultures de maïs.

- Le CSRPN constate avec satisfaction une véritable évolution dans ce plan de gestion avec la prise en compte d'indicateurs plus nombreux mais souhaiterait voir intégrés plus d'indicateurs à la fois sur les aspects fonctionnels ainsi que sur les facteurs de pression qui pèsent sur les espèces.

- Des échanges avec Voies Navigables de France ainsi qu'avec la Société du Canal Seine – Nord Europe nécessitent d'être mis en œuvre, notamment afin d'anticiper au mieux les éventuelles conséquences sur la RNN des travaux du futur CSNE et ses aménagements annexes (évolution des biefs, gestion des flux...).

- Enfin, sur le plan pédagogique les membres du CSRPN trouveraient intéressant que soit produit une présentation synthétique des enjeux globaux de la RNN en relation avec les autres sites locaux ou régionaux faisant un focus particulier sur la question de la qualité de l'eau dans le but, in fine, de disposer d'un document pédagogique afin de sensibiliser le public sur ces enjeux.

Fait le 01/12/2021

Président du CSRPN des Hauts-de-France

à Amiens



Franck Spinelli